

Infos zéro déchet

Devenons citoyens éco-responsables

N° 29 – février 2024



Bilan de l'extension du tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers graphiques peuvent être triés. D'après une étude CITEO, on trie mieux en zone rurale qu'en zone urbaine et les champions du tri sont les plus de 60 ans. Le tri, une habitude facile à prendre et à tenir, alors on ne lâche rien !

Quelques données statistiques

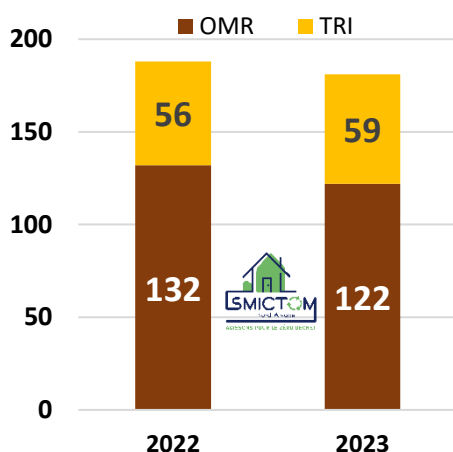
Avant 2023

En 2020, plus de **20 %** du contenu des ordures ménagères étaient des emballages. Avant 2023, les seuls emballages en plastique acceptés dans les bacs de tri étaient les bouteilles et les flacons. Depuis, le centre de tri de Strasbourg s'est modernisé pour trier encore plus d'emballages.

Depuis 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, **tous les emballages** en papier, en carton, en plastique et métalliques vont dans le **bac de tri**. Une simplification des consignes qui a permis de collecter davantage de déchets recyclables dans les **bacs de tri**.

Sachets, films en plastique, pots de yaourt... les nouveaux emballages acceptés dans le bac de tri représentent de **petits volumes** et n'ont engendré une augmentation que de 3 kg/hab.



Évolution de la production de déchets en kg/hab.

La tendance globale est à la réduction des déchets ménagers puisque le poids des **ordures ménagères résiduelles (OMR)** est passé de 132 à 122 kg/hab. La production de déchets collectés en porte à porte (bacs bruns et jaunes) a **diminué de 8 % entre 2022 et 2023**.

Recyclage des emballages

Il existe **une multitude** d'emballages en plastique différents, leur tri est un procédé complexe. Le centre de tri de Strasbourg permet de trier les emballages par grande familles de plastiques, mais il est nécessaire **d'affiner la séparation des matériaux**. Pour cela, trois **centres de sur-tri** dotés de 15 machines de tri optique ont vu le jour en France.



Une fois triés, les nouveaux emballages acceptés sont envoyés sur des sites de recyclage en France, Allemagne ou Belgique. La faible partie des emballages **pas encore recyclables** est utilisée par les industries pour **tester** de nouveaux procédés de recyclage. C'est ce qu'on appelle le **« flux développement »**.

Le bon geste de tri

La simplification du geste de tri a **engendré une baisse des erreurs** et des refus de collecte. En 2023, seuls **2,51 %** des bacs étaient refusés à la collecte par nos ambassadeurs de la prévention et du tri contre **7,21 %** en 2022. Cependant, quelques erreurs subsistent.



Les objets métalliques et en plastique

Seuls les **emballages** métalliques et en plastique vont dans le bac de tri. Les petits objets tels que les brosses à dents ou les cotons tiges, n'étant pas des emballages, vont dans le bac d'ordures ménagères résiduelles.

Les mouchoirs et essuie-tout

N'étant pas des emballages et, surtout, n'étant **pas recyclables**, ces déchets ne vont pas dans le bac de tri.

Les emballages imbriqués

Les déchets d'emballages imbriqués ne sont **pas correctement détectés** au centre de tri, par conséquent, ils ne sont pas recyclés et sont **considérés comme des refus**.

Photos : CITEO, Freepik, SMICTOM

Réduisons nos emballages

N'oublions pas que **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas**. Pour réduire les emballages de votre bac de tri, voici **quelques astuces simples**.

- Déposez vos emballages en carton **volumineux à la déchèterie**.
- Privilégiez les **éco-recharges** : une recharge de lessive est moins volumineuse qu'un gros bidon.
- **Aplatissez les emballages** dans le sens de la longueur (bouteilles d'eau, briques de jus de fruits...) avant de les déposer dans le bac de tri pour gagner de la place.
- **Privilégiez l'eau du robinet** : les bouteilles d'eau représentent un volume important dans les bacs de tri. Réduire la consommation d'eau en bouteille vous fera gagner de la place.
- L'offre de produits **en vrac** prend de l'ampleur dans les grandes surfaces. Pourquoi ne pas tester lors de vos prochains achats ?



Pour aller plus loin :

- Retrouvez tous les numéros Info ZD sur le site du SMICTOM <https://smictom-nord67.com>
- [Guide](#) des écocgestes à lire sur le site du SMICTOM



SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00



@SMICTOMNordAlsace